

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 19 janvier 2026 à 19 h à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7

Sont absents :

Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présentes :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Myrabelle Chicoine, directrice générale par intérim

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.

(2026-01-001) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
 appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-002) Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
 appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Aucun suivi des dossiers de la séance précédente nécessaire.

Mot du maire

Le mot du maire débute à 19h01 et se termine à 19h06.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h07 à 19h21.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19h21 et se termine à 19h31.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2025 et à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 11 décembre 2025 et de sa séance extraordinaire du 15 décembre 2025, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2026-01-003)

Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 22 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 janvier 2026 joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Loïc Blancquaert : Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- Claude Ferguson : Commission des affaires réglementaires et politiques de l'agglomération

Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière – Règlement de tarification 2026

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière dépose le procès-verbal de correction quant au *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2026* (2025-244) et le conseil municipal en prend acte.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme de réfection routière et un emprunt de 2 500 000\$

La conseillère Christiane Richard donne un avis de motion à l'effet qu'un Règlement décrétant des dépenses en immobilisations de 2 500 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation du programme de réfection routière (2026-246) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 15 ans, pour les fins de la réalisation du programme de réfection routière inscrit au plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 sous le projet G16-084.

Le projet de règlement 2026-246 est déposé.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permettent à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 24 novembre 2025 au 31 décembre 2025 pour les sommes respectives de 5 153 356,50 \$ et de 1 972 087,50 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2026-01-004) Fin du paiement sous protêt des quotes-parts, factures et contributions à l'agglomération de Longueuil

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024-07-227 qui mandatait l'administration de la Ville de Saint-Lambert de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Longueuil sous protêt;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE CESSER de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Longueuil sous protêt;

DE RETIRER à l'administration de la Ville de Saint-Lambert le mandat donné par la résolution n° 2024-07-227 de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Longueuil sous protêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-005) Projets informatiques – 2026

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 de la Ville prévoit une liste des projets en matière de technologie de l'information qui doivent être réalisés en 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert doit investir dans ses ressources informatiques afin de maintenir les services aux citoyens;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE POURVOIR au financement de ces dépenses totalisant 130 000 \$ à même le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 24 novembre 2025 au 22 décembre 2025.

(2026-01-006)

Suspension sans solde d'un employé

CONSIDÉRANT QU'une enquête est en cours afin de déterminer que l'employé #1830 a le ou les permis requis pour l'exercice de ses fonctions.

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par la conseillère Christiane Richard

DE SUSPENDRE sans solde l'employé numéro 1830 pour la durée de l'enquête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-007)

Addenda au contrat d'embauche de la Directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT la nomination de la Directrice générale par intérim, Madame Myrabelle Chicoine, et la signature de son contrat d'embauche ;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Catherine Duprey

D'AUTORISER le maire, Loïc Blancquaert, à signer l'addenda au contrat de madame Myrabelle Chicoine, tel que proposé;

QUE l'ajustement salarial s'applique rétroactivement à partir du 1er janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-008)

Renouvellement du contrat 24DAPP25 – Entente de transfert de la responsabilité des tâches de l'appariteur de plateaux sportifs

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 12 février 2024, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2024-02-040, décidé de conclure une entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'*Association de soccer de Saint-Lambert* pour la période du 29 février 2024 au 28 février 2025 avec deux options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction culture et loisirs* souhaite se prévaloir de la deuxième et dernière option de renouvellement de l'entente;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'AUTORISER l'avenant contractuel au contrat 24DAPP25 afin d'y ajouter les services d'installation et le retrait des filets de pickleball à la patinoire du parc Prévillé en échange d'une compensation financière;

DE RENOUVELER l'entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'*Association de soccer de Saint-Lambert* pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, pour une valeur maximale de 83 020,87 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-722-00-529;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-009)

Modification au contrat 25CL01 – Achat d'une surfaceuse à glace électrique (modification de modèle)

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'AUTORISER la modification du contrat 25CL01 afin de substituer le modèle de la surfaceuse à glace électrique initialement proposé pour un modèle de qualité supérieure, au même coût;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-010)

Comité Famille et aînés – Nominations

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a présenté le 3 juillet 2024 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés*, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le Secrétariat aux aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés*, volet 1, la Ville de Saint-Lambert désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert entend réaliser la démarche conformément aux engagements tel que mentionné dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a pour mission d'assurer le bien-être de ses citoyens/citoyennes ainsi que la vitalité de sa communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Ville de Saint-Lambert lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT le comité Famille et aînés de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Christiane Richard
appuyé par la conseillère Catherine Duprey

DE NOMMER au comité Famille et aînés les membres suivants :

- Le chef de la division loisirs et vie communautaire à titre de chargé de projet de l'administration municipale;
- Le chef de la division des communications, à titre de membre de l'administration municipale;
- Le coordonnateur sports, loisirs et vie communautaire à titre de membre de l'administration municipale;
- Nathalie Simard, coordonnatrice aux opérations et aux offres de services, Espace MUNI à titre de chargée de projet;
- Karolyne Baril, agente de planification, programmation et recherche au CISSS Montérégie-Centre, à titre de représentante du centre intégré de santé et de services sociaux du territoire;
- Christine Contant, responsable de concertation et coordonnatrice de la Table des organismes de Saint-Lambert, à titre de membre et représentante de la Table des organismes de Saint-Lambert;

- Louise Bayard, présidente du Conseil des aînés de Saint-Lambert, à titre de représentante des aînés (organisme) reconnue et engagée dans la communauté;
- Annie Beauregard, agente de développement de projet à la Commission scolaire Riverside, à titre de représentante du milieu scolaire;
- Natacha Langlois, citoyenne représentant les familles;
- Roanne Proctor, citoyenne représentant les familles;
- Monique Loubry, citoyenne représentant les aînés;
- Louis Cotte, citoyen représentant les aînés;
- Albert Roy, citoyen représentant la jeunesse;
- Béatrice Leblond, citoyenne représentant la jeunesse.

DE DONNER le mandat suivant à ce comité de pilotage soit de:

- réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- recommander la politique des familles et des aînés et son plan d'action MADA;
- assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-011)

Comité consultatif d'urbanisme – Nominations

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

DE NOMMER monsieur Yves Guillet à titre de membre résident, représentant de la Société d'histoire Mouillepied, au comité consultatif d'urbanisme;

DE NOMMER mesdames Huguette Chartrand et Jill Lacoursière à titre de membres remplaçantes, résidentes, représentantes de la Société d'histoire Mouillepied, au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-012)

Gratuité au Club Lions de Saint-Lambert – 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement général des clubs Lions, les fonds collectés auprès du grand public doivent être utilisés pour le bien du grand public et de la communauté dans laquelle les Clubs Lions rendent service;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions est à la recherche d'un local gratuit pour entreposer ses équipements et un autre pour se rencontrer une (1) fois par mois afin de discuter des activités du Club;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et le Club Lions de Saint-Lambert octroyant gratuitement l'utilisation de la salle de conférence au Centre des loisirs à raison d'une fois par mois pour une durée de 3 ans, et ce, jusqu'en 2020 et reconduite d'année en année par la suite;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2012, la Ville permet au Club Lions de Saint-Lambert d'utiliser gracieusement un casier de rangement au sous-sol du centre de loisirs pour entreposer leurs équipements;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'OCTROYER une gratuité au Club Lions de Saint-Lambert pour un casier de rangement au Centre de loisirs, ainsi que pour l'utilisation mensuelle d'une salle de réunion au Centre de loisirs, et ce, pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-013)

Programmation de travaux – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par la conseillère Catherine Duprey

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales;

QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-014)

Amendement à l'entente de partenariat avec EEQ pour le dépôt du conteneur de verre gestion 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Éco Entreprises Québec ont conclu l'entente de partenariat EEQOM 58012-128 encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de première ligne qui s'y rapportent en date du 24 avril 2025 (l'« Entente initiale ») et que cette entente a été amendée une première fois en date du 24 avril 2025 afin que l'Organisme signataire soit aussi responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables pour l'année 2025 (le « Premier amendement »);

CONSIDÉRANT QUE par un EEQOM-58012-128_Amendement_1_ÉEQSTLAMBERT amendement à l'Entente, les Parties ont modifié les modalités de responsabilité de la collecte, du tri et du conditionnement pour les matières recyclables récupérées sur des lieux de gestion municipale pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme signataire est responsable de la collecte et du transport des matières recyclables récupérées dans les écocentres et les points d'apport volontaire indiqués à l'Annexe D de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent modifier l'Entente afin que l'Organisme signataire soit aussi responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables pour l'année 2026;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Catherine Duprey

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'amendement à l'entente de partenariat au nom de la Ville et tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-015)

Ratification de signature – Prolongation du délai de levée des conditions – Vente d’une partie du lot 2 393 331

CONSIDÉRANT que la Ville et la compagnie 9544-8312 QUÉBEC INC (ci-après les *Parties*), ont conclu une promesse d’achat en date du 17 octobre 2025 (ci-après la *Promesse d’achat*), portant sur l’acquisition par l’Acheteur d’une partie du lot 2 393 331 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 6.5 de la Promesse d’achat, l’Acheteur bénéficiait d’un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la signature de la Promesse d’achat pour procéder à la vérification diligente et lever les conditions;

CONSIDÉRANT que le délai original de levée des conditions expirait le 15 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les Parties ont souhaité prolonger ce délai de soixante (60) jours, soit jusqu’au 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de ratifier la signature de cette entente;

Il est proposé par la conseillère Christiane Richard
 appuyé par le conseiller Luc Côté

DE RATIFIER la signature de l’entente de prolongation du délai signée par Myrabelle Chicoine, directrice générale, en date du 14 janvier 2026;

Que l’entente est entrée en vigueur dès sa signature par les deux Parties et qu’elle constitue un avenant à la Promesse d’achat, dont elle fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des séances du 25 novembre et du 3 décembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme.

(2026-01-016)

Dérogation mineure – 481, avenue Walnut – Maçonnerie

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures* (2023-213);

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement à la propriété située au 481, avenue Walnut, à savoir, autoriser un pourcentage de maçonnerie de 29 % en façade avant, 37 % en façade latérale droite, 39 % en façade latérale gauche et 16 % en façade arrière du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-017)

Dérogation mineure – 105, rue Upper Edison – Revêtement extérieur

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures* (2023-213);

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement à la propriété située au 105, rue Upper Edison, à savoir, autoriser un revêtement de bardeaux de cèdre bleu (revêtement d'origine) pouvant atteindre jusqu'à 100 % de la superficie des façades du nouveau bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-018)

Dérogations mineures – 554, avenue Notre-Dame – Stationnement

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été annoncée au préalable par un avis public publié le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures* (2023-213);

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'ACCORDER la demande de dérogations mineures relativement à la propriété située au 554, avenue Notre-Dame, à savoir, autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement empiétant de 77 % (3,45 m) dans la marge avant ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement dont les manoeuvres ne se feraient pas entièrement sur le terrain permettant ainsi d'y accéder et d'en sortir en marche arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-019)

PIIA – 640, avenue Pine – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager de la propriété située au 640, avenue Pine, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-020)

PIIA – 779, avenue Oak – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 28 novembre 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 779, avenue Oak, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-021)

PIIA – 559, rue le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 4 novembre 2025 acquiesçant aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 559, rue le Royer, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-022)

PIIA – 490, avenue de Dulwich – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 490, avenue Dulwich, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-023)

PIIA – 265, rue Terroux – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, option 2, relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 265, rue Therroux, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-024)

PIIA – 312, avenue Walnut – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 312, avenue Walnut, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-025)

PIIA – 105, rue Upper Edison – Nouvelle construction – Zone de contrainte

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la zone de contrainte d'implantation relative aux arbres prévue au *Règlement de zonage*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.3.4 du *Règlement de zonage*, un bâtiment peut empiéter dans une zone de contrainte si les plans sont approuvés en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales*;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
 appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un bâtiment situé au 105, rue Upper Edison, tel que déposé, lequel plan comprend notamment l'implantation du bâtiment dans la zone de contrainte, soit à une distance inférieure à 3 mètres d'un arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-026)

PIIA – 481, rue Walnut – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
 appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, option B, relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 481, rue Walnut, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-027)

PIIA – 248, avenue de Stanley – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
 appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 248, avenue de Stanley, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-028)

PIIA – 2035, avenue Victoria – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de l'enseigne sur socle en cour avant du bâtiment situé au 2035, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-029)

PIIA – 196, avenue de Stanley – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division développement du territoire;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du garage détaché situé au 196, avenue de Stanley, tel que déposé (soumission n° 3812107-10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-01-030)

PIIA – 103, avenue de Stanley – Transformation de la façade – Refus

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
 appuyé par le conseiller Luc Côté

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade du garage détaché situé au 103, avenue de Stanley, tel que déposé, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du *Règlement 2023-220 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, notamment:

- le matériau de revêtement extérieur proposé est incompatible avec les matériaux existants du bâtiment principal;
- les travaux prévus sur le bâtiment accessoire ne s’arrimeront pas avec le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 19h58 et se termine à 20h05.

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l’occasion duquel les membres du conseil s’expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 20h05 à 20h08.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20h08.

Loïc Blancquaert
Maire

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière